



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement

Question écrite n° 91257

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'enseignement français à l'étranger. Cet enseignement est à la croisée des chemins. Le Président de la République a souhaité dans sa lettre de mission adressée au ministre des affaires étrangères et européennes, l'élaboration d'un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Ce plan a donné lieu, depuis janvier 2008, à une large concertation entre les différents acteurs concernés, alors que les ressources du principal opérateur, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), ne sont plus à la hauteur des enjeux. Un rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale a récemment établi une liste de propositions visant à améliorer le dispositif existant. Ce rapport suggère notamment que les réseaux de l'enseignement français à l'étranger développent des structures d'enseignement technique et recherchent des financements dans le cadre de l'aide au développement. Il lui demande de préciser les suites concrètes que le Gouvernement entend donner à ces suggestions.

Texte de la réponse

Le rapport d'information de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, intitulé « Enseignement français à l'étranger : renforcer le réseau à coût constant » auquel le parlementaire se réfère a été publié en juillet 2010. Trois mois après sa parution, il est possible d'apporter des éléments de réponse. La politique de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger vise à adapter son offre pédagogique à la fois en fonction des demandes et des capacités de financement. Il existe un petit nombre de filières techniques. Ainsi le lycée de Mexico propose depuis la fin des années 1960 une formation en sciences et techniques industrielles, liée à l'existence d'entreprises françaises spécialisées sur place. Cette année, cette formation a été mise en place pour les classes de première (40 élèves), terminale (41 élèves), BTS (7 élèves) et jusqu'à la licence professionnelle (9 élèves). L'idée de développer des filières d'enseignement technique au sein du réseau a été évoquée à plusieurs reprises. Il apparaît néanmoins que la création de telles filières est limitée par la faiblesse de la demande et l'investissement matériel nécessaire, très élevé, que seul un partenariat avec des entreprises pourrait permettre. Quant à la recherche de financement liée à l'aide au développement, il faut rappeler que l'AEFE perçoit déjà chaque année deux subventions sur le budget du ministère des affaires étrangères et européennes (programmes 151 et 185).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91257

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11265

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1198